

COMMUNE DE GRIGNON

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Délibération n° 2020.05.25_1900_03

Le vingt-cinq mai deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER -Thierry BINET – Lina BLANC-Natacha BLANC-GONNET ; Corinne BUSALB- André CARRABIN- Florence CHATELIER-Michel CREMONE- Pascal DUMONT- Virginie GARDET-Marino PASQUALON-Maryline POINTET-François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJAMNN *formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient excusées : Rémi FERRONT-Valérie MATHE-Stéphanie MARTIN-Stéphanie GRAFF (Pouvoir à Thierry BINET).

Secrétaire de séance : David TORDJAMANN

Date de convocation : le 18 mai 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 15

Votants : 16

Pour : 16

Abstentions :

Contre :

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Considérant qu'il est institué dans chaque Commune une Commission Communale des Impôts directs.

Considérant que cette Commission, qui se réunit en général une fois par an, assiste les services fiscaux dans la détermination des valeurs locatives foncières des locaux d'habitation, servant de base aux impôts directs locaux.

Considérant que dans les communes de plus de 2000 habitants, cette Commission est composée de 16 commissaires (8 titulaires et 8 suppléants), nommés par le Directeur Départemental des Finances publiques parmi une liste de contribuables établie en nombre double par le Conseil municipal.

Considérant qu'un commissaire doit être domicilié en dehors de la Commune, et lorsque le territoire comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Considérant que rien ne s'impose à ce que des Conseillers municipaux et agents de la Commune qui remplissent les conditions mentionnées à l'article 1615 du Code Général des Impôts soient désignés Commissaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DECIDE à l'unanimité,**

- **DE PRESENTER LA LISTE DES MEMBRES** de la Commission Communale des impôts directs de la Commune de Grignon comme suit :

Président de droit : Monsieur François RIEU, Maire.

TITRE	NOM	PRENOM	CP VILLE	EN QUALITE DE	TITULAIRES OU SUPPLEANTS
Monsieur	RUFFIER	Olivier	73200 GRIGNON		titulaire 1
Madame	GARDET	Virginie	73200 GRIGNON		titulaire 2
Madame	BLANC	Lina	73200 GRIGNON		titulaire 3
Monsieur	CREMONE	Michel	73200 GRIGNON		titulaire 4
Madame	RECORDON	Nicole	73200 GRIGNON		titulaire 5
Madame	DUCHINI	Françoise	73200 GRIGNON		titulaire 6
Monsieur	DUMONT	Pascal	73200 GRIGNON	Propriétaire forestier	titulaire 7
Monsieur	GUEBEY	André	91410 DOURDAN	Extérieur Commune	titulaire 8
Madame	FUMEY	Françoise	73200 GRIGNON		titulaire 9
Madame	MARCHAND	Françoise	73200 GRIGNON		titulaire 10
Madame	BELLANGER	Annette	73200 GRIGNON		titulaire 11
Monsieur	ROCIPON	Denis	73200 GRIGNON		titulaire 12
Monsieur	MARGUERIE	Jean-Pierre	73200 GRIGNON		titulaire 13
Madame	FIEVET	Françoise	73200 GRIGNON		titulaire 14
Monsieur	GIOUX	Pierre François	73200 GRIGNON	Propriétaire forestier	titulaire 15
Monsieur	PEPIN	Christian	73460 SAINT-VITAL	Extérieur Commune	titulaire 16

Monsieur	CARRABIN	André	73200 GRIGNON		suppléant 1
Monsieur	DUCHINI	Pierre	73200 GRIGNON		suppléant 2
Monsieur	RECORDON	Gérard	73200 GRIGNON		suppléant 3
Monsieur	BLANC-GONNET	Natacha	73200 GRIGNON		suppléant 4
Monsieur	BINET	Thierry	73200 GRIGNON		suppléant 5
Madame	BUSALB	Corinne	73200 GRIGNON		suppléant 6
Monsieur	PAVIOL	Franck	73200 GRIGNON	Propriétaire forestier	suppléant 7
Madame	CREMONE	Ginette	73 260 PUSSY-LA LECHERE	Extérieur Commune	suppléant 8
Monsieur	FUMEY	Bernard	73200 GRIGNON		suppléant 9
Madame	CHATELIER	Florence	73200 GRIGNON		suppléant 10
Madame	GRAFF	Séverine	73200 GRIGNON		suppléant 11
Madame	PETRIZELLI	Mauricette	73200 GRIGNON		suppléant 12
Madame	ROSSETTO	Valérie	73200 GRIGNON		suppléant 13
Monsieur	FOURNY	Jean-Frédéric	73200 GRIGNON		suppléant 14
Monsieur	BOUZON	Francis	73200 GRIGNON	Propriétaire forestier	suppléant 15
Monsieur	MARRILLET	Laurent	73200 MONTHION	Extérieur Commune	suppléant 16

- **DE PRENDRE ACTE** que le Directeur Départemental des Finances publiques désignera dans la liste susmentionnée les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de Grignon.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme,
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
 la réception en Préfecture le (Voir cachet) :

Et de la publication, le -----

A Grignon, le 25 mai 2020
 Le Maire,

François RIEU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20200525-20200525190003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2020
 Affichage : 25/05/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

